

**Ouverture de l'aérodrome de Payerne au trafic civil, une chance unique pour les cantons de Fribourg et de Vaud !**

---

**Question**

L'ouverture de l'aérodrome militaire de Payerne au trafic civil occupe depuis quelques semaines le devant de l'actualité. Pas uniquement au sujet des échanges de vues entre promoteurs, riverains et l'armée suisse mais également pour la visibilité nouvelle apportée à la région grâce à l'extraordinaire projet « Solar Impulse », projet au bénéfice d'une audience mondiale !

L'annonce de l'implantation de l'entreprise « Speedwings » en fin d'année 2006 a permis de donner une impulsion concrète au développement de cette infrastructure unique qu'est l'Aéropôle.

Seulement, le temps presse et les procédures, longues et complexes, doivent être menées de front car les délais imposés pour cette première implantation sont très serrés.

Au chapitre des questions essentielles à régler, il en demeure une, cruciale, celle de l'augmentation du nombre de mouvements militaires exigés par l'armée suisse en contrepartie de l'utilisation de la piste pour le trafic civil.

Aujourd'hui, il faut reconnaître qu'une augmentation des nuisances liées aux jets militaires n'est pas acceptable pour les riverains dans la mesure où Payerne assume déjà plus de 50 % du total des mouvements militaires sur l'ensemble des bases aériennes en Suisse. Jusqu'à ce jour, la région broyarde n'a jamais fait entendre de protestations par rapport à l'implantation de cet aérodrome sur son sol, Bien au contraire, consciente qu'elle est de l'importance économique et stratégique de ce dernier.

Nous l'avons lu récemment dans divers quotidiens, MM. les Commandants de Corps Keckeis et Knutti, soit le plus haut niveau de commandement de l'armée suisse, regrettent que tout le monde ne collabore pas et que les politiques manquent de courage. Dans le même temps, ils déclarent : « le nombre de vols militaires n'est pas négociable » ou encore « la région profite de l'augmentation du nombre de vols militaires car plus de fenêtres antibruit sont payées par l'armée »...

A cela, s'est ajoutée la visite de M. le Conseiller fédéral Samuel Schmid, Chef du DDPS, qui est venu dans la Broye pour répéter le credo absolu de l'armée suisse : « le chiffre de 13 900 vols militaires par an à Payerne n'est pas négociable ! ». Alors que toutes les parties attendaient beaucoup de cette visite à Payerne, force est de constater que c'est la douche froide et qu'une confrontation stérile est désormais à craindre.

Ces déclarations contribuent à entretenir et développer une animosité dont personne ne sortira gagnant et l'armée suisse prend ainsi le risque de concrétiser une union sacrée contre elle. Cette situation regrettable laisse imaginer que les relations entre certains membres de l'armée et les représentants des riverains se détériorent alors que les parties concernées ont toujours fait en sorte de communiquer et de s'entendre sur la base d'un respect mutuel.

Aujourd'hui, alors que les promoteurs de l'Aéropôle ainsi que les communes riveraines veulent pouvoir faire entendre leurs revendications, chacun se tenant prêt à négocier, l'armée persiste à camper sur sa position initiale. Le principe de base veut que dans une négociation, il faut que les parties concernées souhaitent effectivement négocier, étant entendu que chacune devra faire quelques concessions.

Personne, même jusqu'à l'intérieur de l'armée, ne comprend cette position intransigeante, capable à elle seule, de faire couler un projet dont la Broye et, dans un cercle bien plus large, les cantons de Fribourg et Vaud ont un intérêt primordial dans le cadre de leur promotion économique.

Le cas du projet « Solar Impulse » est également emblématique. Un exil vers d'autres cieux, en l'occurrence depuis un autre pays, serait tout bonnement catastrophique pour l'image de la Suisse. Cette éventualité est inimaginable ! Ce projet représente tant d'intérêt et d'attente en matière de développement durable, un pilier très important de notre politique cantonale.

Alors que nous nous dirigeons à très grande vitesse dans le mur, j'en appelle au Conseil d'Etat pour trouver une issue à la crise actuelle.

Ces différents éléments m'amènent à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. En matière de cadastre du bruit, peut-on connaître l'incidence réelle sur le terrain touché entre un cadastre calculé sur la moyenne actuelle et un cadastre prévu pour 13 900 mouvements ?
2. Est-il normal d'établir le futur cadastre du bruit sur des pronostics futurs, en l'occurrence 13 900 mouvements, en lieu et place de la moyenne des mouvements réels ?
3. Comment le Conseil d'Etat interprète-t-il la volonté de l'armée de discuter « sur tout le reste » mais surtout pas du nombre de mouvements alors qu'il s'agit du problème le plus important et probablement d'ailleurs le seul ?
4. Le Conseil d'Etat mesure-t-il la détermination d'un très grand nombre de citoyens si l'armée devait conserver sa position d'intransigeance et ceci malgré les atouts indéniables de l'ouverture de l'aérodrome aux vols civils ?
5. A la lumière des derniers événements, que compte entreprendre le Conseil d'Etat, en compagnie de son homologue vaudois, pour faire en sorte de proposer une solution entre les militaires et les civils afin que l'Aéropôle puisse devenir une réalité ?
6. La consultation sur le Plan sectoriel militaire (PSM) étant désormais en cours, dans quel sens le Conseil d'Etat prendra-t-il position ?

En espérant vivement qu'une issue rapide et acceptable pour toutes les parties soit trouvée et dont chacun pourra en retirer une part de bénéfice, je remercie le Conseil d'Etat pour l'enthousiasme qu'il met à traiter ce dossier et pour les réponses qu'il apportera à ces questions.

Le 10 mai 2007

### **Réponse du Conseil d'Etat**

L'aérodrome militaire de Payerne (ci-après : l'aérodrome) est effectivement l'objet de plusieurs procédures touchant tant l'activité militaire, que son ouverture à l'aviation civile. Les enjeux liés à ces procédures sont importants pour la région, que ce soit sur le plan du développement économique ou de la qualité de vie des habitants.

Relativement au volet militaire, le plan sectoriel militaire (PSM) est en phase de révision. En particulier, la fiche spécifique à l'aérodrome a fait l'objet d'une consultation publique. Le PSM sera adopté par le Conseil fédéral très vraisemblablement à fin décembre 2007. Au cours du premier semestre 2008, le règlement d'exploitation militaire sera quant à lui mis à l'enquête publique.

En relation avec l'activité civile, la fiche qui concerne le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) a fait aussi l'objet d'une consultation. En parallèle, le règlement d'exploitation de la future activité civile a été soumis à enquête publique. Il en est de même

des éléments constructifs liés au Bureau d'enquête sur les accidents d'avion (BEAA : bâtiment, ainsi que divers aménagements du terrain, destinés à permettre l'exploitation).

La fiche du PSM qui a été mis initialement en consultation prévoyait effectivement une activité annuelle de 13 900 mouvements de jets militaires. Une telle activité, notamment l'augmentation projetée initialement, n'était pas sans conséquences néfastes tant sur la qualité de vie de la population riveraine, que sur l'aménagement du territoire des communes voisines. De nombreux entretiens ont eu lieu entre d'une part des membres du Conseil d'Etat et d'autre part le chef de l'Armée, ainsi que M. le Conseiller fédéral Samuel Schmid. Ces démarches se sont concrétisées dans la création d'un groupe de contact réunissant les parties concernées aux niveaux fédéral, cantonal (Vaud et Fribourg), régional (ASIC), ainsi que communal. Suite à cela, l'Armée a révisé à la baisse le scénario initial. Au cours de ces prochaines années, le plafond limitant les vols militaires est fixé désormais à 11 000 mouvements annuels.

Il convient de relever que le premier scénario comprenait 7700 mouvements de F/A-18 (Hornet), ainsi que 6200 mouvements de F-5 (Tiger). La réduction proposée ne concerne que les F-5, dont l'activité tombe à 3300. L'émission sonore d'un F/A-18 étant nettement plus élevée que celle du F-5, le gain en termes d'immissions sonores est moins important que ce que l'on pourrait attendre si la réduction touchait les 2 types d'aéronefs.

Pour ce qui concerne Solar Impulse, le Conseil d'Etat est parfaitement conscient du fait que ce projet offre aux cantons de Fribourg et Vaud et à la région une visibilité de portée internationale. Il partage bien entendu l'avis général selon lequel l'échec de l'installation de Solar Impulse à Payerne serait, notamment en termes d'image, très préjudiciable non seulement à la région, mais au pays tout entier. Le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre pour que Solar Impulse puisse se concrétiser à Payerne dans des conditions optimales.

### *Réponses aux questions posées*

1. Sur la base des études acoustiques réalisées par l'EMPA en relation avec les scénarii initial (13 900) et actuel (11 000), l'amélioration de la situation a été quantifiée. Pour ce qui concerne la réduction à 11 000 mouvements, en raison de l'émission prépondérante des F/A-18, dont l'activité n'est pas du tout réduite, le gain est plutôt limité. Le déplacement de la ligne isophonique critique (60 dB) est fonction du lieu considéré. Ainsi, et à titre d'exemple, dans le secteur des Montets, on constate un déplacement de l'ordre de 180 mètres. Dans le secteur Bussy cette valeur est ramenée à 70 mètres et elle n'est que d'environ 40 mètres auprès de Morens. Ces valeurs sont à comparer aux gains qu'il est possible d'obtenir par le biais de l'application des directives que la DAEC est en train d'élaborer. Moyennant la mise en place de mesures constructives adéquates, ces valeurs sont nettement plus élevées, et – en fonction de l'efficacité des mesures - peuvent atteindre respectivement 1200 mètres (Les Montets), 330 mètres (Bussy) et 230 mètres (Morens).
2. La dernière étude réalisée par l'EMPA prend en compte 11 000 mouvements de jets, ce qui correspond grosso modo à ce qui a prévalu au cours de ces dernières années. Cette manière de faire est conforme à la pratique qui prévaut en matière d'élaboration de cadastres de bruit.
3. La proposition d'un nouveau scénario militaire qui correspond aux besoins minimaux à court et moyen terme de l'Armée, de même qu'aux souhaits de la grande majorité des habitants et des communes voisines, fait que la question est devenue sans objet.
4. Le Conseil d'Etat a pu prendre la mesure de la ferme volonté de la population à limiter l'activité militaire à ce qui est strictement nécessaire à l'Armée pour remplir sa mission.

Le Conseil d'Etat a pris note avec grande satisfaction de la décision de la Confédération de revoir à la baisse l'activité de vol militaire prévue sur l'aérodrome.

5. S'agissant de projets très favorables au développement économique et à l'image de la région, le Conseil d'Etat soutient pleinement le développement de l'aéropôle, ainsi que la réalisation d'éléments constructifs et de projets qui lui sont liés (Entreprise Speedwings, BEAA, projet Solar Impulse). Leur concrétisation est cependant subordonnée au succès de plusieurs procédures pendantes et en particulier à la conclusion d'une convention entre le DDPS et la COREB. Plusieurs possibilités (observations, oppositions, recours, exercice du droit de veto prévu dans la convention) ont été et seront encore offertes à la population, ainsi qu'aux autorités, d'influencer les projets. Cela peut se traduire dans le pire des cas par un blocage complet de certaines procédures, notamment celles qui sont liées à l'activité civile. Il convient de noter que d'un point de vue décisionnel, la totalité des procédures en cours échappent au Conseil d'Etat. Il s'engage cependant à continuer de faire tout ce qui est son pouvoir pour contribuer au succès des diverses opérations en cours.
6. La fiche du PSM modifiée vient de faire l'objet d'une prise de position de la part du Conseil d'Etat. La proposition d'un nouveau scénario de vol qui cadre parfaitement à la réalité de ces prochaines années a été saluée et la difficulté que posait pour la population riveraine le projet d'extension des horaires militaires particulièrement soulignée. Il est à noter que les futurs horaires de vol militaires représenteront le point principal du règlement qui va être soumis à enquête publique au cours de l'année 2008. Auparavant, ce problème sera débattu dans le cadre du groupe de contact. Le Conseil d'Etat ne peut pour l'instant se déterminer sur un aspect qui va encore faire l'objet de négociations.

Fribourg, le 8 octobre 2007